

Le on mil huit cent trente neuf, le quinze mai, nous maire de la commune de Combiers, canton de la Valade arrondissement d'Angoulême département de la Charente, d'après la circulaire de monsieur le Préfet de ce Département, en date du six avril dernier, n. 530. ayant convoqué le conseil municipal et les dix plus hauts cotisés de la dite commune, à l'effet de les consulter s'il y a lieu à conserver la garde champêtre qui existe maintenant.

L'heure de la réunion ayant été fixée par notre convocation à dix heures du matin, nous avons attendu jusqu'à midi, il ne s'est présenté que Messieurs Alexandre Amisier-Sacaud, Denis Sagrange, Bertrand Biot, Jean Debauché, Jean Nexon, Jean Benier et Étienne Campot tous membres du dit conseil; et parmi les plus hauts cotisés Messieurs de Sirolac, fondeur de poudres de monsieur le comte de Biern, François-Jean-Alexandre Janet-Lasford, médecin, Janet Vignaud, Jean Fourtas, Jean Parcellier, fourmier, chef de bataillon retraité, François-Vigier-Duquengues adjoint municipal de la dite commune, représentant m. François Vallée son beau-père, Pierre Nauge, Jean Nauge et Jacques Chabasse.

Après avoir consulté le dit conseil et les plus hauts cotisés, l'avis unanime, à l'exception de monsieur Janet Vignaud, a été qu'il n'y aurait pas de garde Champêtre dans la commune de Combiers à dater du premier janvier mil huit cent trente, attendu que les ressources de la dite commune ne le permettent pas.

fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits, et ont tous les sus nommés signé après lecture faite, à l'exception d'Etienne Campot qui a déclaré ne savoir.

J. Lasford M.
 Vigier Duquengues
 Biot
 Nexon
 Sagrange
 Vignaud
 Parcellier
 Nauge
 Chabasse
 Boulland Maire